

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Introduction

Le budget primitif s'équilibre globalement :

- En section de **fonctionnement** à hauteur de **7 746 095,76 €** ;
- En section d'**investissement** à hauteur de **13 387 679,06 €**.

Toutes sections confondues, le budget primitif (BP) 2020 s'élève donc à **21 133 774,82 €**.

Table des matières

A- Présentation générale	2
B- Section de fonctionnement.....	3
1/ Les recettes de fonctionnement.....	3
2/ Les dépenses de fonctionnement.....	8
3/ L'autofinancement	Erreur ! Signet non défini.
C- Section d'investissement.....	12
1/ Les recettes d'investissement.....	12
2/ Les dépenses d'investissement.....	13
D- Conclusion	14

A- Présentation générale

Conformément à ce qui avait été annoncé lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) le 11 mars dernier, le budget primitif 2021 s'appuie sur les **4 piliers suivants** :

1 – Une relative stabilité des dotations d'Etat par rapport à l'exercice 2020.

2 – Une stabilité des taux de la fiscalité locale :

Conformément à ce qui a été annoncé lors du débat sur les orientations budgétaires le 11 mars dernier et voté précédemment, les taux de la fiscalité des ménages sont maintenus au même niveau que les années précédentes.

Toutefois, la réforme de la taxe d'habitation induit quelques changements.

En effet, à compter de 2021 les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Elles continuent à percevoir la TH sur les résidences secondaires sur la base du taux existant qui est figé.

3- La poursuite des programmes de travaux d'investissement :

Concernant les programmes d'investissement : aux 7 949 886 € de « restes à réaliser », ont été ajoutées 4 789 410,06 € de propositions nouvelles.

4- Aucun emprunt n'est prévu pour le financement des investissements.

La dette communale demeure à zéro.

BUDGET PRIMITIF 2021	
21 133 774,82 €	
DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement : 7 746 095,76	Section de Fonctionnement : 7 746 095,76
Section d'investissement : 13 387 679,06	Section d'investissement : 13 387 679,06

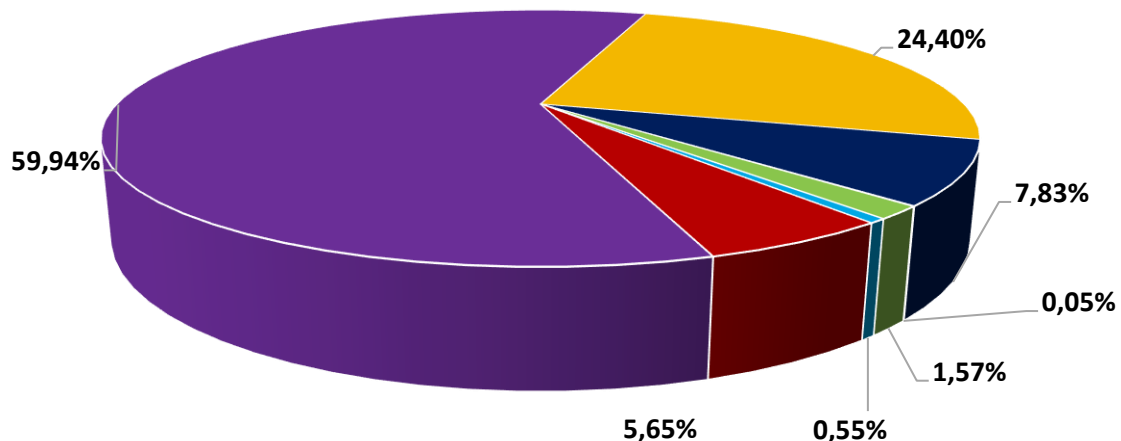
B- Section de fonctionnement

1/ Les recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent, comme indiqué précédemment, à 7 746 095,76 € dont 6 179 899 € de recettes propres à l'exercice et 1 566 196,76 € de résultat de fonctionnement reporté.

Chap.	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	variation BP 2021/CA 2020	variation BP 2021/BP 2020
13	atténuations de charges	49 500,00 €	108 401,19 €	34 000,00 €	-68,64%	-31,31%
70	produits de services, domaine, ventes	359 020,00 €	347 216,82 €	349 420,00 €	0,63%	-2,67%
73	impôts et taxes	3 600 045,00 €	3 757 117,58 €	3 703 996,00 €	-1,41%	2,89%
74	dotations, subventions, participations	1 821 280,00 €	1 834 249,38 €	1 508 100,00 €	-17,78%	-17,20%
75	autres produits de gestion courante	496 739,00 €	518 836,29 €	484 000,00 €	-6,71%	-2,58%
Total des recettes de gestion courante		6 326 584,00 €	6 565 821,26 €	6 079 516,00 €	-7,41%	-3,91%
76	produits financiers	3 000,00 €	3 012,39 €	3 000,00 €	" - "	0,00%
77	produits exceptionnels	1 000,00 €	4 009,00 €	97 000,00 €	2319,58%	9600,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 330 584,00 €	6 572 842,65 €	6 179 516,00 €	-5,98%	-2,39%
42	opérations d'ordre entre sections	- €	- €	383,00 €		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		- €	- €	383,00 €		
TOTAL		6 330 584,00 €	6 572 842,65 €	6 179 899,00 €	-5,98%	-2,38%
Résultat 2020 reporté				1 566 196,76 €		
Total des recettes de fonctionnement cumulées				7 746 095,76 €		

structure des recettes de fonctionnement



- 13 atténuations de charges
 - 73 impôts et taxes
 - 75 autres produits de gestion courante
 - 77 produits exceptionnels
- 70 produits de services, domaine, ventes
 - 74 dotations, subventions, participations
 - 76 produits financiers

✓ Chapitre 13 : Atténuations de charges

Il s'agit de recouvrements divers qui viennent réduire le montant des dépenses payées antérieurement.

En l'occurrence, les atténuations budgétisées concernent le remboursement des heures de ménages réalisées au Centre de Secours, ainsi que la quote-part de fonctionnement pour l'occupation de nos Services Techniques par l'antenne métropolitaine.

✓ Chapitre 70 : produits de services, domaines, ventes

Ce chapitre comprend les redevances de services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le Conseil municipal :

- Coupes de bois :	500 €
- Vente de concessions funéraires :	10 000 €
- Redevance d'occupation du domaine public : (terrasses de commerce)	25 000 €
- Redevance distribution de carburant :	220 €
- Redevance sanisette :	200 €
- Redevance à caractère culturel : (Inscription médiathèque)	3 500 €
- Redevance scolaire et périscolaire : (y compris transport)	300 000 €

✓ Chapitre 73 Impôts et taxes :

Le chapitre 73 est le premier poste de recettes et représente près de 60 % des produits de fonctionnement.

❖ *Fiscalité directe*

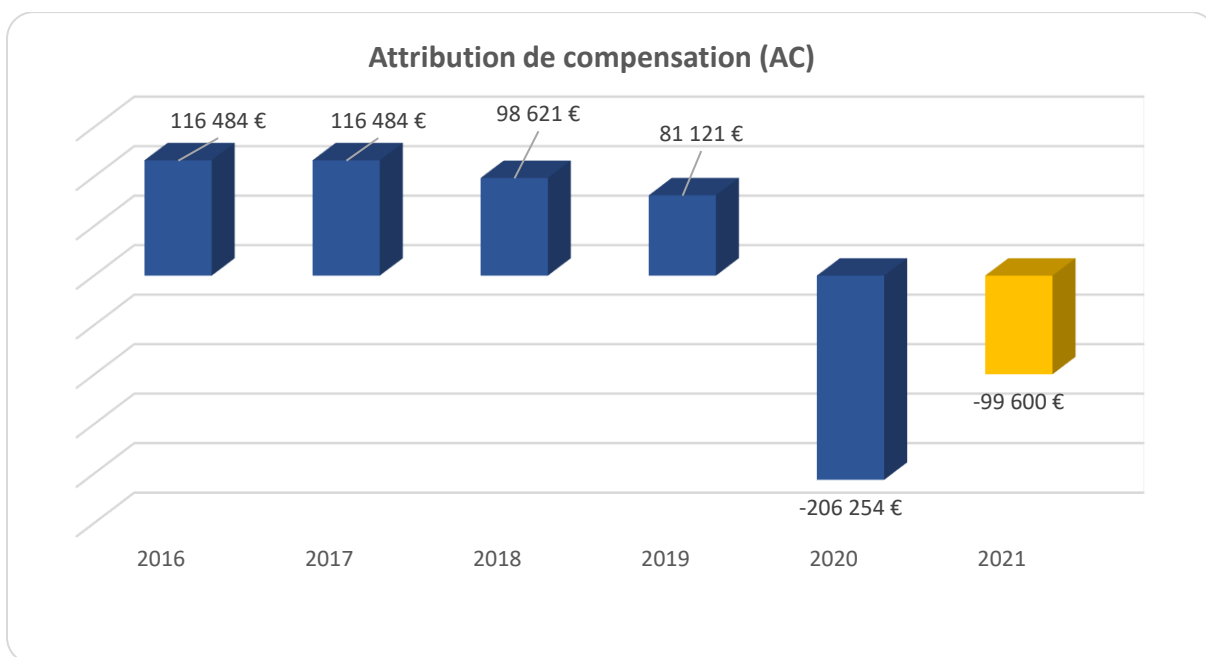
Conformément à ce qui a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, la collectivité a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux	Montants
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	n/c	Taux gelé (17,55%)	51 370 €
Taxe sur le foncier bâti :	7 206 000	30,75% *	3 M€**
Taxe sur le foncier non bâti :	8 300	86,5 %	7 180 €

(*) intègre l'ex-part départementale de la taxe (cf. délibération précédente).

(**) après application du coefficient correcteur

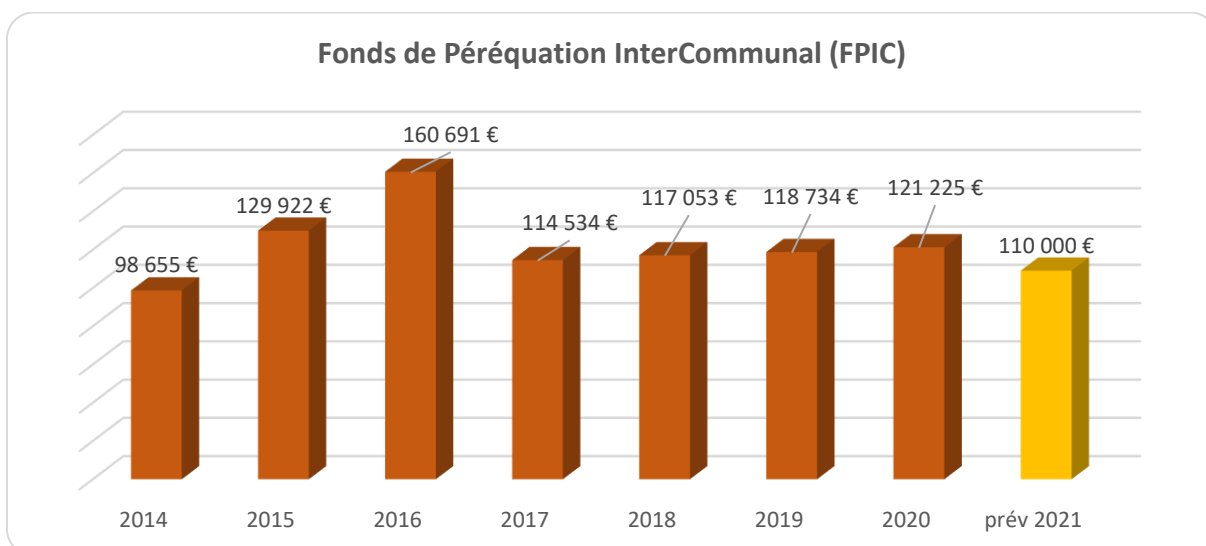
❖ *Fiscalité indirecte*



L'attribution de compensation (AC) – qui résulte des transferts de compétences et des transferts financiers afférents – est versée par la Métropole à la commune. Elle était positive depuis l'intégration de la Dotation de Solidarité Communale (DSC) en 2016.

En 2020, l'AC est devenue négative suite au transfert de la compétence « éclairage public », c'est-à-dire que la commune a versée 206 254 € à la Métropole pour l'année 2020.

En **2021**, l'AC s'établit à – **99 600 €**.



Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

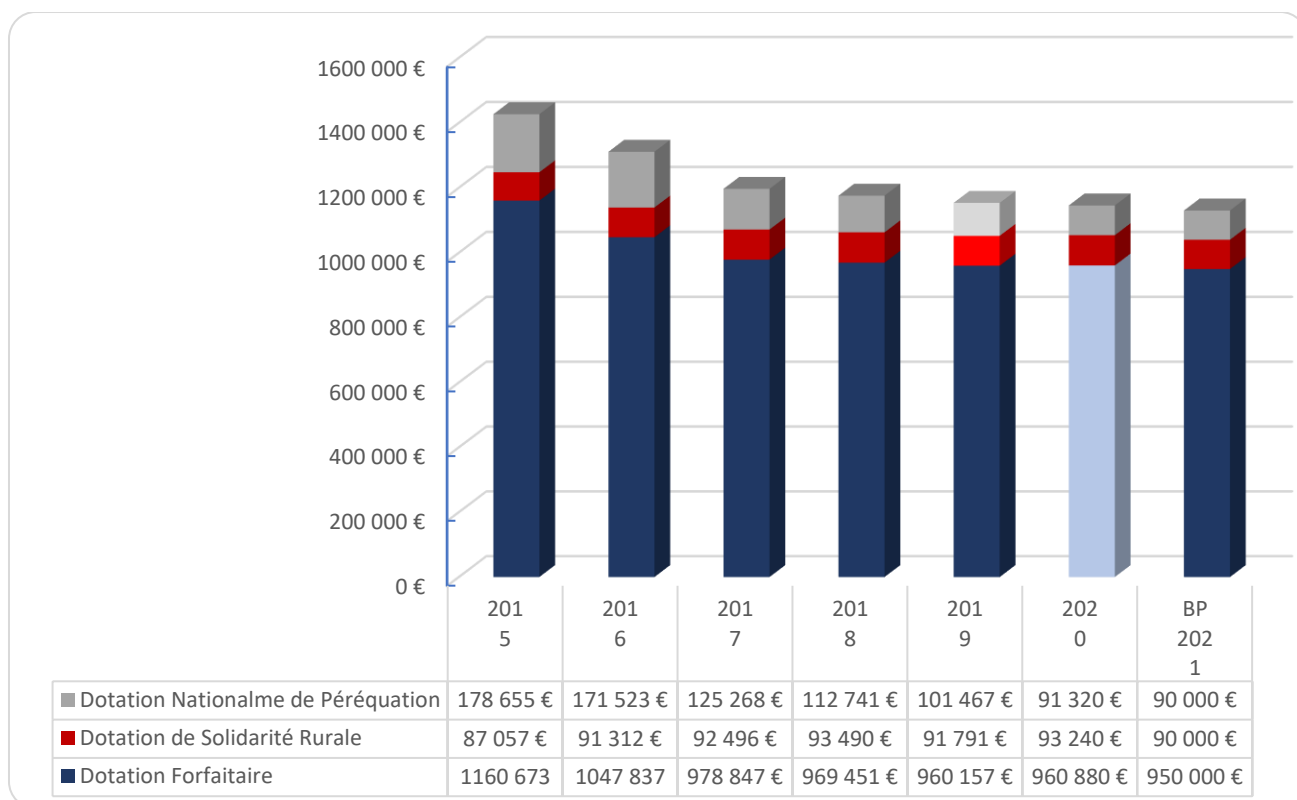
❖ *Autres taxes*

- Droits de place et de stationnement (marché) :	12 425 €
- Taxe sur l'électricité (TFCE):	140 000 €
- Taxe de séjour :	19 000 €
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation :	300 000 €
- Autres (remboursement de taxe foncière) :	7 000 €

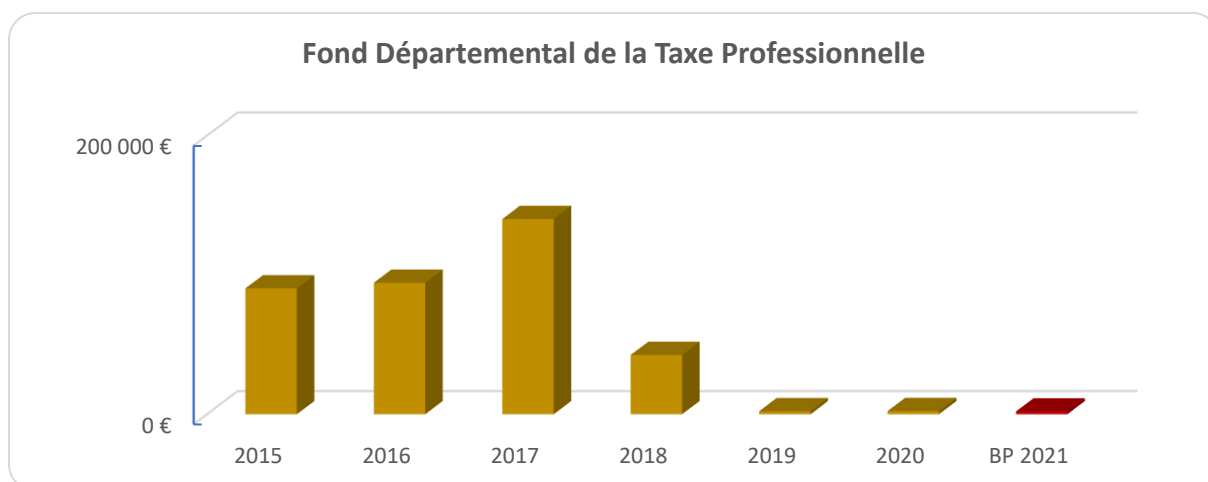
✓ Chapitre 74 : Dotations, subventions, participations :

Avec plus de 24% de part relative, le chapitre 74 est le second poste de recettes de fonctionnement. Il est alimenté essentiellement par l'Etat, le Département et la Caisse d'Allocation Familiale des Bouches-du-Rhône.

❖ *Les dotations de l'Etat*



❖ Les subventions et participations du Département



Depuis la suppression de la **Taxe Professionnelle** en 2010, le fond départemental (FDPTP) est alimenté par une dotation prélevée sur les recettes de l'Etat.

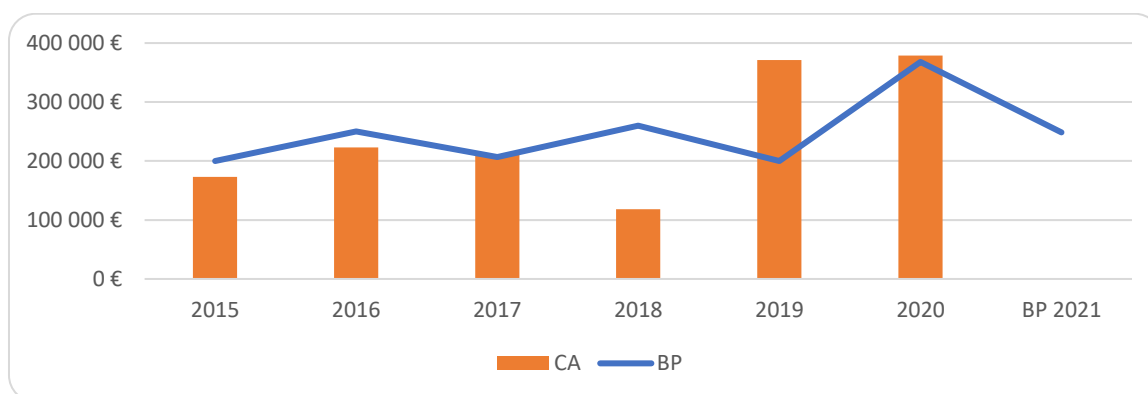
En 2018, le préfet des Bouches-du-Rhône a imposé au Département la suppression de la « dotation de garantie » et du « plafond d'éligibilité de 11 500 habitants », entraînant une forte baisse de la dotation pour Carnoux (- 100 000 €).

La loi de finances pour 2019 a de nouveau modifié le mode de calcul, réduisant de 84% le montant alloué au Département, et donc aux communes. Depuis 2019, la dotation de Carnoux au titre du FDPTP ne représente plus que 1,5% de ce qu'elle était en 2017.

L'autre participation du Département concerne l'aide au fonctionnement :

- De la crèche : 16 500 € ;
- Des installations sportives mises à disposition du collège : 1 700 €.

❖ Les participations de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)



La CAF participe à travers deux dispositifs :

- Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), qui cofinance des actions entreprises dans le domaine de la petite enfance (crèche), des activités périscolaires, du Centre de Loisirs (mercredis et vacances) et du Club des Jeunes.

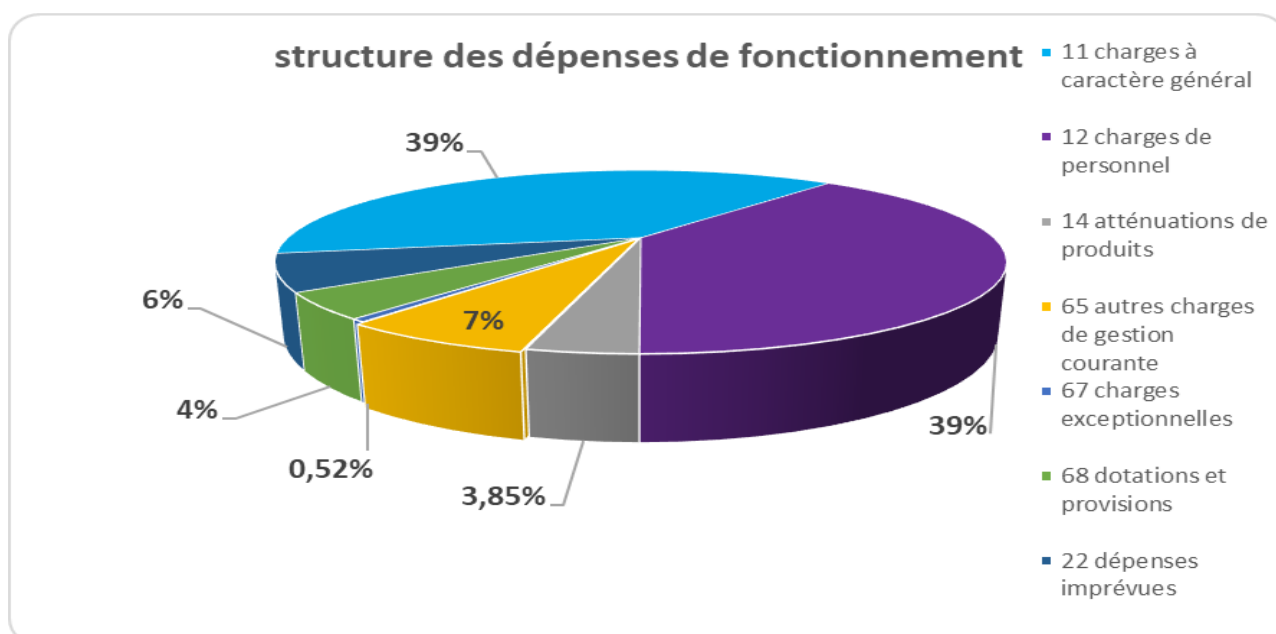
- Des conventions d'Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) qui cofinancent ces mêmes prestations pour les enfants accueillis par la collectivité. Ce financement se fait via la PSO (Prestation de Service Ordinaire) ou la PSU (Prestation de Service Unique pour la crèche) calculées sur le nombre d'heures réelles de présence des enfants.

⇒ Les années 2019 et 2020 ont été impactés par des rattrapages de versements correspondant aux années précédentes – surtout 2018, comme constaté sur le graphique – car il y a souvent un décalage entre l'ouverture des droits et le versement des aides par la CAF. Fin 2020, un gros travail d'analyse a permis de rattacher à l'exercice les recettes encore en attente de versement. Ainsi pour 2021 seules les recettes de l'année sont prises en compte. Il ne s'agit donc pas d'une baisse des aides de la CAF.

2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 154 222 € euros, dont 400 000 € de « dépenses imprévues » pour abonder, en cours d'année et si besoin, les comptes qui auraient été insuffisamment dotés.

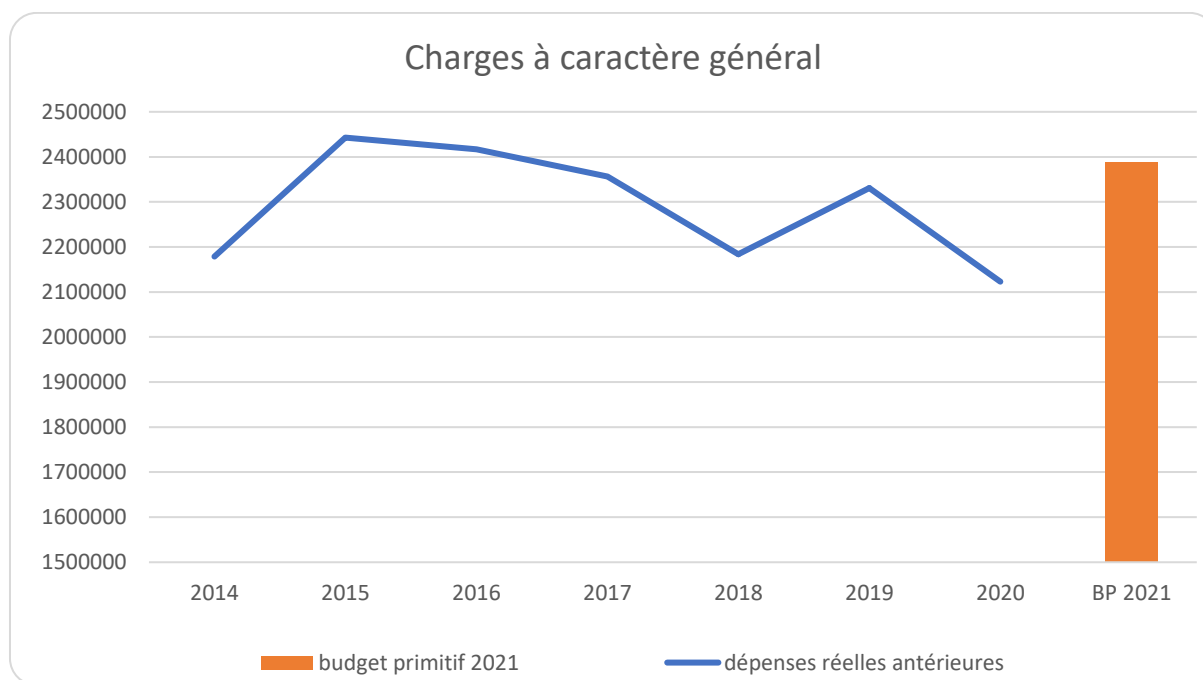
Chap.	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021/CA 2020	BP 2021/BP 2020
11	charges à caractère général	2 442 665,00 €	2 122 932,73 €	2 389 341,00 €	12,55%	-2,18%
12	charges de personnel	2 400 000,00 €	2 180 901,17 €	2 400 000,00 €	10,05%	0,00%
14	atténuations de produits	278 135,00 €	274 709,53 €	237 000,00 €	-13,73%	-14,79%
65	autres charges de gestion courante	481 096,00 €	434 899,55 €	420 320,00 €	-3,35%	-12,63%
Total des dépenses de gestion courante		5 601 896,00 €	5 013 442,98 €	5 446 661,00 €	8,64%	-2,77%
67	charges exceptionnelles	4 800,00 €	1 764,25 €	32 050,00 €	1716,64%	567,71%
68	dotations et provisions	526 384,00 €	526 384,00 €	275 511,72 €	"-"	-47,68%
22	dépenses imprévues	409 094,00 €	- €	400 000,00 €	"-"	-2,22%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 542 174,00 €	5 541 591,23 €	6 154 222,72 €	11,06%	-5,93%
23	virement à la section d'investissement	2 315 977,57 €	- €	1 591 873,04 €	"-"	-31,27%
42	opérations d'ordre entre sections	334 338,88 €	288 332,13 €		-100,00%	-100,00%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 650 316,45 €	288 332,13 €	1 591 873,04 €	452,10%	-39,94%
TOTAL		9 192 490,45 €	5 829 923,36 €	7 746 095,76 €	32,87%	-15,73%



Les charges de personelles et les charges à caractère général pèsent le même poids et représentent à elles deux 78% de l'ensemble des charges réelles de fonctionnement.

✓ Chapitre 11 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général se répartissent en Achats, Entretien et réparation, Services extérieurs, etc.



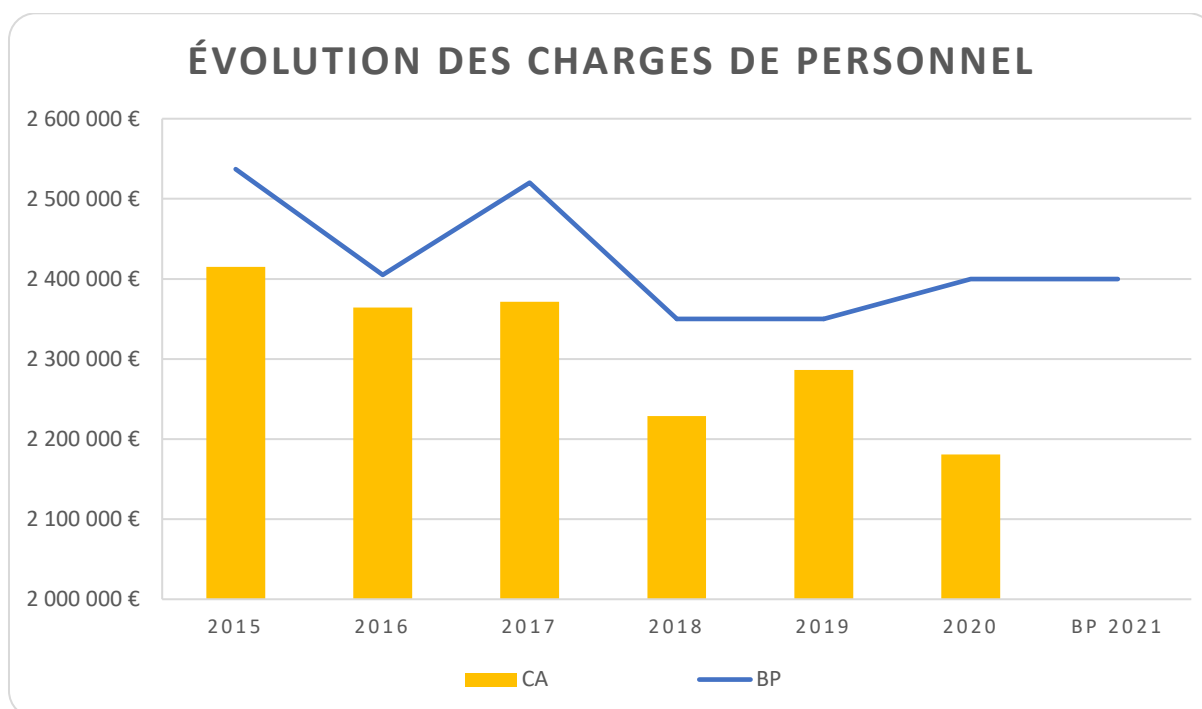
Les plus gros postes de dépenses générales concernent :

- Achat de prestations de services : (essentiellement la fourniture des repas de cantine)	350 000 €
- Energies (électricité, gaz, éclairage public) :	331 000 €
- Entretien des terrains : (contrat d'entretien des espaces verts confié à un prestataire + ONF) :	146 600 €
- Entretien & réparations des bâtiments publics :	101 500 €
- Remboursements à d'autres organismes : (participations aux DSP de l'Artéa, la crèche et du centre culturel) :	457 500 €

✓ Chapitre 12 : Charges de personnel

En 2020, les charges de personnel ont baissé du fait des périodes de confinement et du non-emploi de certains agents contractuels (cf. rapport de présentation du Compte Administratif 2020).

En 2021, nous restons sur les mêmes tendances prévisionnelles que les années précédentes afin de disposer d'une marge de gestion pour faire face aux aléas.



✓ Chapitre 14 : Atténuation de produits :

Comme les années précédentes, la commune va être prélevée au titre du Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales (FPIC) à hauteur de 12 000 €. (110 000 € sont reversés en recettes au titre du même FPIC, cf. page 5 « fiscalité indirecte »).

C'est aussi sur ce chapitre qu'est imputée la pénalité relative à la loi SRU, qui devrait s'élever à 60 000 €.

- Rappelons que Carnoux compte 425 logements sociaux soit 15% de son parc immobilier, et que 60 nouveaux logements sociaux seront livrés au mois de juin 2021 par UNICIL sur le site de l'ancien collège saint-Augustin.

Enfin, l'Attribution de Compensation (AC) qui est devenue négative en 2020 est inscrite au chapitre 14 (compte 739211) pour 165 000 €.

⇒ Par rapport au graphique de la page 5 qui annonce une AC à - 99 600 €, le mode de calcul est le suivant :

AC de base : + 63 621 € (encaissée en Recettes)
- Prélèvement 2021 au titre de l'éclairage publique : - 163 221 € (arrondi à 165 000 €)
= AC provisoire 2021 : - 99 600 €

✓ Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Les autres charges sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées aux personnes de droit public ou privé.

Concernant les subventions, sont prévues pour 2021 :

▪ Participation au CCAS :	25 000 €
▪ Participation Caisse des Ecoles :	0 €*
▪ Subventions aux associations carnussiennes : (la liste des associations bénéficiaires est annexée au Budget Primitif)	162 000 €

(*) La caisse des écoles est mise en sommeil en vue de sa dissolution future. Les dépenses sont transférées au budget principal.

✓ Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :

Pour mémoire : compte 6713 « secours et dots », et compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur ».

⇒ Sur ce chapitre sera imputée l'aide aux commerces versée en lien avec la Métropole (6 000 €).

✓ Chapitre 68 : Dotations et amortissements :

Pour mémoire, 275 511 € au titre des amortissements de l'année.

✓ Chapitre 22 : Dépenses imprévues :

La collectivité budgétise une somme de 400 000 € pour faire face aux aléas et dépenses imprévues.

Ce montant de dépenses non affectées permet de constituer une réserve légale (maximum 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP).

*

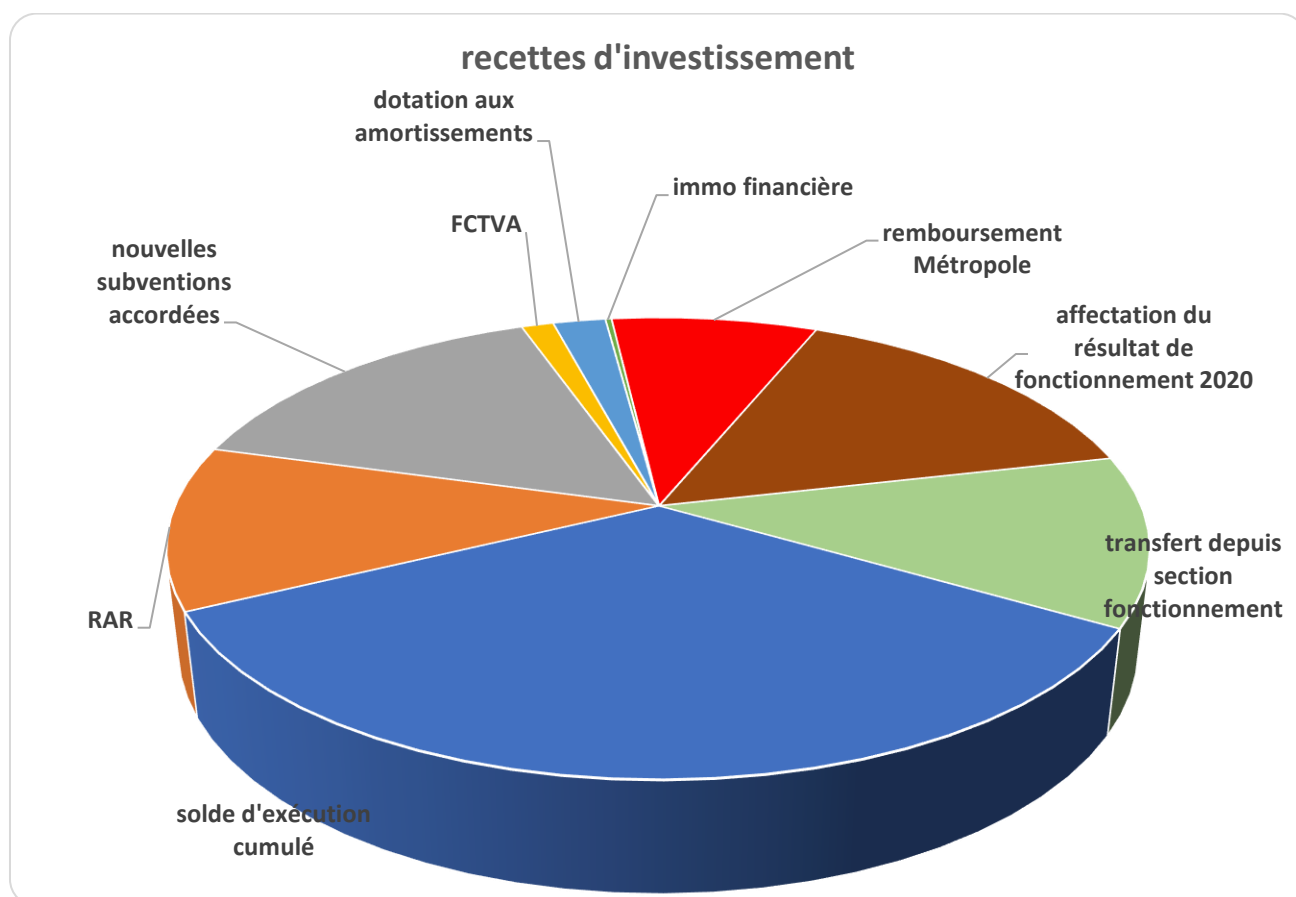
C- Section d'investissement

La section d'investissement totalise 13 387 679,06 €.

1/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour 2021 se décomposent ainsi :

Solde d'exécution cumulé (001) :	4 614 843,02 €
Reste à réaliser en recettes (<i>subventions et remboursements dus par la métropole</i>) :	1 536 414 €
Nouvelles subventions déjà accordées au titre de 2021 :	2 049 991,30 €
Reversement FCTVA :	167 963 €
Dotations aux amortissements :	275 511,72 €
Versement annualité de remboursement St Augustin :	32 000 €
Remboursement de la Métropole (<i>opé. pour compte de tiers</i>) :	1 080 454 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2020 (cpte 1068) :	2 038 628,98 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2020 (cpte 1068) :	2 038 628,98 €
Transfert depuis la section de fonctionnement (cpte 21) :	1 591 873,04 €
TOTAL :	13 387 679,06 €



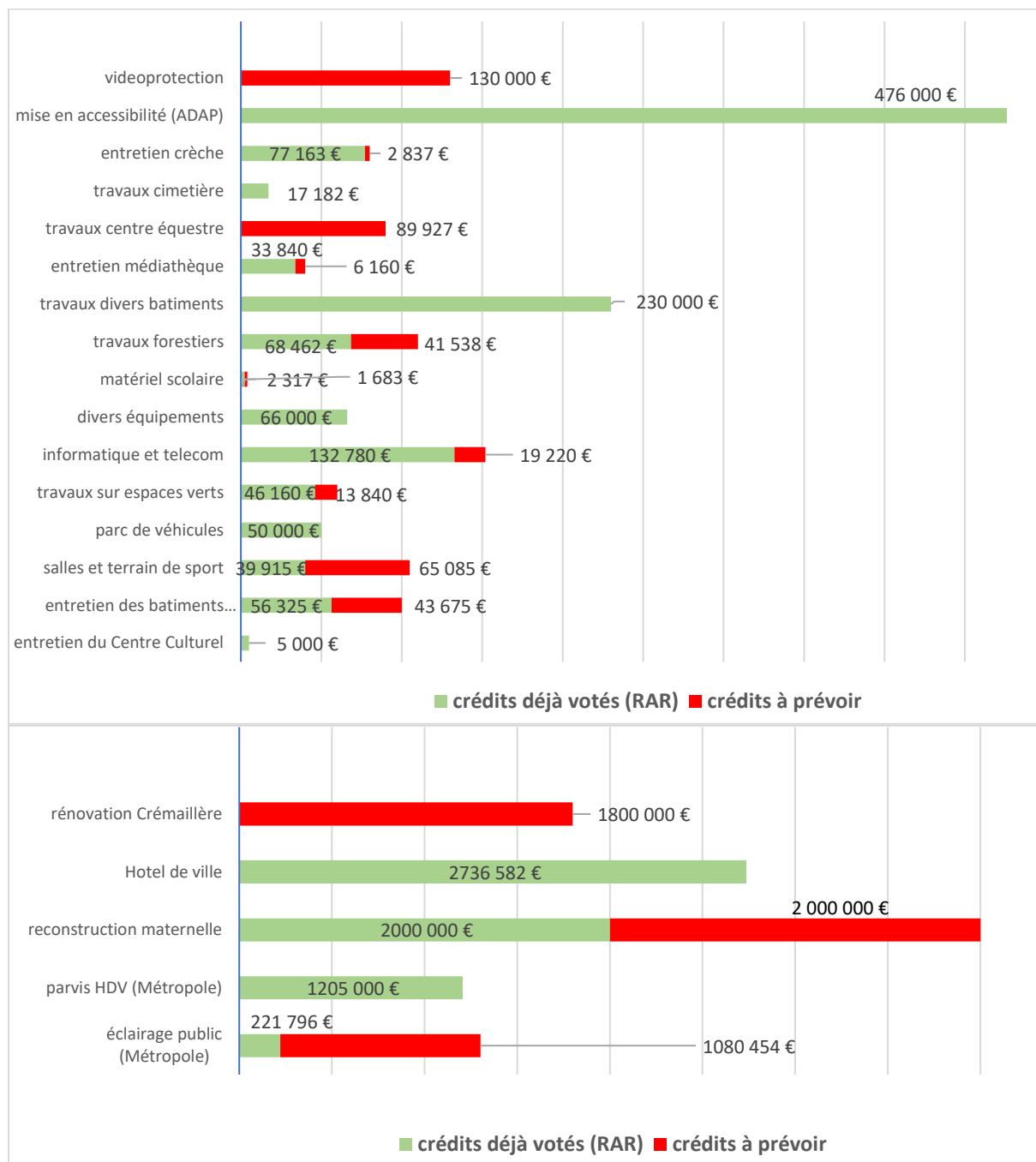
2/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées de :

- La reprise des Restes à Réaliser (RAR) : 8 189 886 €
- Des propositions nouvelles : 5 197 793 €

Le Budget Primitif (chapitre III, section B3) détaille – programme par programme – les dépenses reportées et les inscriptions nouvelles.

- Les programmes dimensionnants - qui ont été affinés depuis la présentation du rapport d'orientation budgétaire – sont présentés ci-dessous :



D- Conclusion

Le Budget Primitif 2021 présenté au Conseil municipal est conforme aux orientations budgétaires débattues en séance le 11 mars 2021.

Il confirme la politique financière et fiscale menées depuis plusieurs années par la municipalité malgré la baisse régulière des dotations d'Etat.

Grâce à sa capacité d'autofinancement et l'aide du Département, la commune a les moyens de ses ambitions et peut poursuivre ses programmes pluriannuels d'investissement :

- ↪ Sans réduire le niveau des services offerts à la population ;
- ↪ Sans peser sur la fiscalité ;
- ↪ Sans obérer ses marges de manœuvre futures par de la dette.

Le budget présenté en est l'illustration.

*